



La success story d'Ali Suna, l'enfant de Beaubreuil

ENTREPRENEUR. Il a près de 500.000 abonnés sur Instagram.

PAGES 30 ET 31



PHÉNOMÈNE

Le reconfinement redonne des envies de Limousin dans les métropoles

PAGE 4

lepopulaire.fr

LE POPULAIRE

DU CENTRE → HAUTE-VIENNE

CentreFrance

MARDI 10 NOVEMBRE 2020 - 1,10 €

« Aller à l'idéal et comprendre le réel », Jean Jaurès

Plus d'étangs, moins d'eau



■ **LIMOUSIN.** La région compte près de 22.000 étangs : un nombre très important d'étendues d'eaux qui interrogent sur leur impact environnemental alors que les sécheresses se multiplient ces dernières années.

■ **ÉTUDES.** De récentes études tendent à démontrer que ces étangs accélèrent l'évaporation de l'eau, l'assèchent des cours d'eau et détériorent la qualité des eaux d'un bassin-versant. PHOTO : STÉPHANE LEFÈVRE

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN JOUR

Qui vaccinera qui ? Et qui seront les premiers à bénéficier d'un vaccin anti covid-19 ? La question est délicate mais il convient de la trancher rapidement alors que les premières annonces de vaccins tombent. En France, la réponse est du ressort de la Haute autorité de santé qui a lancé hier une consultation publique pour recueillir les avis et afficher sa volonté de transparence. Jusqu'au 30 novembre, le site de la Haute autorité de santé collecte les idées. Présumons que la transparence sera totale jusqu'au bout, sur les stocks de vaccins, leur efficacité et les risques encourus.



L'économie française à l'épreuve du second confinement

PRÉVISIONS. Selon les prévisions de la Banque de France, notre produit intérieur brut (PIB) devrait baisser de 12 % en novembre.

PAGE 22



Les fouilles progressent vers la statue de Jeanne d'Arc qui sera déplacée

LIMOGES. L'aménagement du secteur de la place de la République va bon train et le chantier arrive place Fournier au pied de la bergère.

PAGE 8

« Les étangs aggravent la sécheresse »

Eau

L'association Sources et rivières du Limousin estime dans une étude que les 22.000 étangs de la région sont « un problème et non la solution face à la sécheresse ». Évaporation, diminution du débit des cours d'eau, températures en aval amènent l'association à préconiser la suppression d'un nombre important d'étangs privés. En face, l'association des propriétaires d'étang parle de « mensonges ». La DDT la rejette également.

Olivier Chapperon
@ochapperon

« Dans les bassins où il n'y a pas, ou très peu, d'étangs, l'eau est présente tout le temps dans les rivières, y compris l'été et en période de sécheresse. Or, dans le Limousin, le trop grand nombre d'étangs pose problème et pourrait être responsable d'une véritable pénurie d'eau à long terme. »

Pour Antoine Gatet, porte-parole de l'association Sources et rivières en Limousin, la relation entre les étangs et la sécheresse est évidente. Pour avancer cette théorie, dénoncée par le Syndicat des étangs (lire par ailleurs), Sources et rivières du Limousin s'appuie sur de récentes études. « Elles ont été produites en 2019-2020, notamment par l'Ensil de Limoges pour le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne ou par l'Office français de la biodiversité (ex-Onema). Et tous les experts disent que l'évaporation des étangs accentue le phénomène de sécheresse. On considère qu'elle est de 0,5 litre par seconde et par hec-

tare. L'étude que nous avons produite à partir de ces rapports a reçu les félicitations des deux parcs naturels régionaux, des syndicats de l'eau, etc. Effectivement, cela va à l'encontre de l'imaginaire collectif et de ce que soutient la Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Vienne. Mais il faut comprendre que si les milieux fonctionnent bien, les usages iront bien également »

« Il faut effacer des étangs, c'est impératif ! »

« Personne n'a totalement tort ou raison »

Pour Alain Dupuy, professeur d'hydrogéologie, membre d'AcclimaTerra, le comité scientifique régional sur le changement climatique et qui n'est pas partie prenante dans la gestion de l'eau en Limousin, « personne n'a totalement tort ou raison. Chaque vallée du Limousin est marquée par un cours d'eau. S'il y a une retenue dans une vallée il faut que ce soit une retenue de dérivation à minima, car sinon cela pose un vrai problème. Il existe des éléments dans l'article de Sources et rivières qui sont tout à fait recevables et la multiplication des retenues est de ceux-là. Une règle générale serait fautive partout en matière d'évaporation et d'évapotranspiration car ces deux phénomènes sont très complexes à déterminer. Il faut aussi avoir l'honnêteté de poser la question : ces retenues au fil de l'eau ne génèrent-elles pas un stock d'eau, sous réserve qu'il soit délivré ensuite, qui n'existerait pas sans elles ? Pour avancer, il faut partager un socle de connaissances partagées. Si on veut que des décisions soient respectées, il faut qu'elles soient partagées et donc expliquées et donc se mettre autour de la table ».

Et de préconiser « d'effacer des étangs construits illégalement et pas régulés, pas entretenus, voire à l'abandon qui n'ont pas de dérivation, où la température de l'eau rejetée en aval est 3, 4, 5°C supérieure à celle en amont. C'est impératif ! L'eau est une ressource commune. Il n'est pas normal que des propriétaires se l'accaparent pour le seul plaisir d'aller à la pêche une fois par an ! »

Antoine Gatet, qui martèle que l'association Sources et rivières du Limousin n'est pas « anti étangs », propose d'affecter certains plans d'eau au soutien de



l'étiage. « Plutôt que de recréer des retenues, utilisons celles qui existent. Ne reproduisons pas ce qui s'est passé en Espagne où des bassines ont été construites partout pour un résultat désastreux. »

Aujourd'hui, Sources et rivières du Limousin attend « une réaction de l'État. Il faut accepter de dire à un propriétaire d'étang que celui-ci est irrégulier, pas regularisable et qu'il

faut l'effacer. En Corrèze, l'action menée par l'État est plus courageuse. En Creuse, on y vient. La Haute-Vienne a vingt ans de retard sur le sujet. Il n'y a pas de politique homogène en Limousin, c'est très dommageable. »

Pour Michel Galliot, ancien directeur du centre de météorologie de Limoges, vice-président de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, « les études sur lesquelles s'appuient

« Les retenues d'eaux, une des solutions à la sécheresse »

DDT. Sollicitée par nos soins, la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne, qui assure la mise en œuvre de la politique de l'eau, a répondu par un communiqué à la question « Comment jugez-vous l'étude de Sources et rivières du Limousin ? »

« Un étang ne s'évapore pas plus qu'une forêt ou des étendues de prairie (phénomène d'évapotranspiration). Les présupposés pseudoscientifiques de l'analyse de Sources et rivières du Limousin reposent sur une interprétation d'études, mal sourcée et non contradictoire. Une des solutions à la sécheresse est d'avoir des retenues d'eau qui permettent de restituer le débit minimum biologique ou de soutenir l'étiage en ayant préalablement stocké des eaux de pluie l'hiver. La création, l'aménagement ou l'effacement d'un plan d'eau sont autorisés par la loi et les services de l'État instruisent les dossiers qui leur sont soumis dans le strict respect de la réglementation ». (photo Stéphane Lefèvre)



plans d'eau lors des crises hydriques

**LE FAIT
DU JOUR**


EAU. La main de l'homme a façonné le territoire en créant de très nombreux étangs en Limousin. PHOTO FLORIS BRESSY AVEC LE CONCOURS DE L'AÉRO-CLUB DE LA CREUSE

RÉGLEMENTATION

Des règles simples. La réglementation en matière de retenue d'eau est simple et pourtant nombre de propriétaires d'étang l'ignorent. Un décret du 2 février 1996 encadre le fonctionnement des étangs de moins de 3 ha par des règles générales strictes.

Ainsi, les cours d'eau, sont reconnus comme « patrimoine commun de la nation » et les étangs ont des obligations vis-à-vis de la ressource en eau.

L'article 11 de ce texte prévoit par exemple que « les eaux restituées au cours d'eau [...] le seront dans un état de salubrité, de pureté et de température proche de celui du cours d'eau naturel. »

Pour un rejet dans un cours d'eau classé en première catégorie piscicole, la différence de qualité entre, d'une part, les eaux du cours d'eau à l'amont du point de rejet et, d'autre part, les eaux du cours d'eau à l'aval du point de rejet ne pourra excéder 0,5 °C pour la température pendant la période du 15 juin au 15 octobre.

Les étangs installés en barrage de cours d'eau doivent maintenir en tout temps un débit minimum dans le cours d'eau en aval.

les syndicats privés des étangs et même la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne ne sont pas menées par des scientifiques spécialistes de la question. L'Office français de la biodiversité dit que l'évaporation d'un plan d'eau est supérieure à une zone humide ou au couvert végétal. En diminuant le nombre d'étangs, et on ne parle pas de tous les effacer, on les remplace

de fait par des zones humides qui stockent de l'eau qu'elles libèrent l'été. Là, cela soutient l'étiage. Mais dire que l'eau stockée dans les étangs a cet impact est une contre-vérité scientifique. Cela pourrait être exact s'ils étaient vidés l'été. Or ce n'est pas le cas. En maintenant les étangs à leur niveau même l'été, on empêche l'alimentation de la rivière en aval. L'étude montre que dans la Brenne (dans l'Indre), les étangs

réduisent l'eau dans les rivières. Pourquoi les lois physiques seraient-elles différentes en Limousin ? »

Pour le spécialiste de l'antarctique, « les zones humides sont notre richesse. Or, la multiplication des étangs nous a fait perdre une partie de cette richesse. Quand on a sur un cours d'eau dix étangs successifs, à l'exutoire de la dernière retenue on se retrouve avec moins d'eau que

s'il n'y en avait aucune. Un étang est une rupture qui coupe le lien entre amont et aval. On peut faire des dérivations mais cela ne résout pas totalement le problème car il faut avoir assez de débit pour assurer une vie biologique qui filtre l'eau et qui la rend de meilleure qualité. On pourrait donc être en droit de demander aux propriétaires d'étang de vider partiellement leur étang l'été car l'eau est un bien public. » ■

Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs

« Nous ne souhaitons pas nous exprimer tout de suite sur cette étude menée par Sources et rivières du Limousin. Nous avons besoin de temps pour y réfléchir et en parler entre propriétaires d'étangs ».

Serge Barry, le président de la Fédération régionale des propriétaires d'étangs et président du syndicat des étangs de la Haute-Vienne, préfère concentrer les efforts des syndicats qu'il représente sur une action menée en Limousin, et portée par l'Association de promotion du poisson local en Nouvelle Aquitaine, l'APPLNA, une structure née du syndicat haut-vien-



POISSONS La carpe est-elle l'avenir économique des étangs du Limousin ? C.M.

nois aujourd'hui âgé de 104 ans. « Pour nous, les étangs ont un intérêt économique majeur, martèle Marie-Ange Nowak, la présidente de cette association qui promeut la production locale de poisson à vocation alimentaire. Nous avons de très nombreux étangs en Limousin or nous importons d'Allemagne, d'Italie ou de Roumanie 80 % des carpes consommées en France. Nous avons donc décidé de mobiliser les propriétaires d'étangs afin de produire des poissons de manière durable, dans des étangs régularisés et qui répondent à toutes les réglementations. Depuis qua-

tre ans que nous portons ce projet, un important travail a été mené avec des bureaux d'études, des pisciculteurs, le lycée d'Ahun et plus récemment avec des chefs de la Haute-Vienne. Aujourd'hui, une filière est en construction, soutenue par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes fiers de voir que de la carpe du Limousin est à la carte d'un restaurant de Limoges et que plusieurs autres la proposeront prochainement. » Si pour le moment, seule la Haute-Vienne est zone pilote, l'idée est bien de densifier le réseau. « 450 propriétaires d'étangs nous ont fait

savoir qu'ils étaient intéressés. Cela pousse l'ensemble à être bon gestionnaire ». Car Marie-Ange Nowak croit aussi en une économie circulaire vertueuse. « 80 % des jeunes qui sont formés au lycée d'Ahun, dans la filière aquacole, sont contraints de partir à l'étranger pour travailler. Cela leur ouvrirait de vrais débouchés. Nous travaillons avec un laboratoire local autour des boues des étangs qui ont des vertus reconnues en thermalisme. À terme, l'idée serait de se doter d'une filière qui permettrait de traiter le poisson. Il faut dix ans pour vraiment installer une filière, nous y croyons vraiment ». ■